

Le Responsable de salle et de terrain (RDS): un vrai rôle!

Son statut

- Il est membre licencié FFHB du club d'accueil
- Il est chargé de l'ordre dans les tribunes, autour du terrain et dans les voies d'accès aux vestiaires.
- Il s'inscrit sur la feuille de match et assume ainsi une fonction d'officiel
- Il est **majeur** et identifiable par un brassard ou une chasuble avec inscription distincte. **Il n'assume que cette fonction**
- Il est le garant d'une bonne ambiance sur et hors du terrain;

Son rôle

- Il assume une fonction officielle
- Il se doit d'être neutre et impartial
- Il accomplit sa mission de façon responsable même si son intervention va à l'encontre de personnes de son club
- Sur demande des arbitres ou des officiels, il se charge de faire régner l'ordre dans la salle et peut être amené à faire sortir des perturbateurs.
- Il est le facilitateur du bien vivre dans la salle
- **Attention! il n'est en aucun cas un policier!**

Avant la rencontre

- Il s'équipe de son brassard officiel et se présente aux arbitres et aux officiels
- il s'assure du respect du règlement en matière d'utilisation de colle ou résine

Pendant la rencontre

- Il est dans la salle pendant toute la durée de la rencontre et il est à l'écoute des réclamations, des mécontentements éventuels des managers, du public...
- En cas de comportement excessif, il intervient avec diplomatie auprès de la ou des personnes. Il les amène à garder leur calme et à relativiser.
- Il n'hésite pas à intervenir auprès des supporters si ceux-ci dépassent les limites admissibles.
- Il n'attend pas que l'arbitre demande une intervention (public virulent, déplacement autour de l'air de jeu,...)

A la fin de la rencontre

- Il se tient près de la table officielle, des vestiaires ou de tout lieu de la salle qui pourrait nécessiter sa présence
- Il peut sur demande des officiels les accompagner jusqu'à leur véhicule

En cas d'incident sérieux

- Il prend toute mesure utile et en rend compte par un rapport écrit sous 48 heures soit à la ligue et/ou comité
- Il peut à tout moment faire appel aux forces de l'ordre

Références

Annuaire de la FFHB

- Textes réglementaires (art. 88.1 – 88.2)
- Guide des compétitions (art. 9.7.1 – 9.7.2)

Et le bon sens de chacun

Une question e-mail : rdsaura1@gmail.com